



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 septembre 2024]

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

N° 110/ 2024

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Créations, modifications et suppressions d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création, la modification et la suppression des emplois permanents définis dans les tableaux ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

1-Tableau récapitulatif de créations d'emplois permanents

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Patrimoine	Agent d'accueil et de surveillance des musées	Adjoint du patrimoine	TC
1	Accueil-Population	Chargé d'accueil et d'instruction	Adjoint administratif	TC
1	Service Entretien Ménager	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	TNC (22/35 ^{ème})

2-Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à réussite à promotion interne au 1^{er} janvier 2025

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	CTM-Propreté urbaine	Responsable	Agent de maîtrise	Technicien	TC
1	CTM-Propreté urbaine	Agent de propreté manuelle	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise	TNC (28/35 ^{ème})
1	Service entretien ménager	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	TC

3- Tableau récapitulatif des fermetures de postes après avis du CST du 02/07/2024

POSTES A FERMER				
Nb de poste	SERVICE	Libellé de l'emploi	Grade	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	CTM	Responsable du service achat magasin mécanique	Adjoint technique	TC
1	CTM	Adjoint au responsable du service achat magasin mécanique	Agent de maîtrise	TC
1	CTM	Agent du service bâtiment	Agent de maîtrise principal	TC
1	Patrimoine	Agent d'accueil et de surveillance des musées	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Ressources Humaines	Assistant RH	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC

Les emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

MODIFIE comme défini précédemment le tableau des emplois,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Christelle HARDY



Fait à Gaillac le 25 septembre 2024